PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

PLUi Pays d'Aubagne et de l'Etoile

AIX MARSEILLE PROVENCE

Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N2. Risque incendie

PLANCHE
21

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

LA DESTROUSSE, PEYPIN

N

1 : 2 000

Tableau d'assemblage

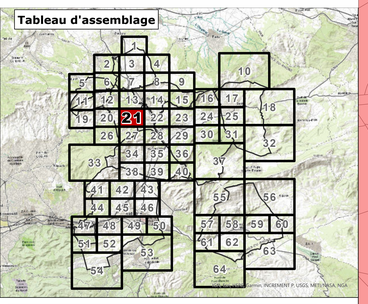

Urbanisme

URBANISME

Limite de zone

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT (PPRIF).

Pour les communes d'Auriol et de Roquevaire

- B3
- B2
- B1
- R

Risque feux de forêt réglementé par le PLUi

TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Aubagne, Cadolive, Cuges-les-pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Saint-Savournin et Saint-Zacharie

- Zone inconstructible
- Zone à urbaniser (1AU ou 2AU) soumise à étude complémentaire
- Zone à prescriptions

Pour la commune de Belcodène

- Rouge
- Bleue
- Orange

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Elément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière